



GRILLE D'EVALUATION DES SITES Cités, Etapes Fluviales de Bretagne ou Haltes patrimoniales

Commune : _____

Nombre d'habitants : _____

Nom du Site : _____ Les labels de la commune (dont nombre de fleurs) :

La qualification Cité fluviale de Bretagne correspond à des sites majeurs offrant à la fois des services de base d'un bon niveau et également des services touristiques, des loisirs, des animations et du patrimoine. Ces sites représentent l'attractivité touristique des itinéraires et les lieux d'étape pour au minimum une nuit. Ils sont aussi des lieux de séjours. Les visiteurs sont assurés d'y trouver un nombre important de services.

Les Étapes fluviales peuvent être des étapes pour une nuit. Elles doivent bénéficier d'un cadre, d'un environnement de qualité et d'un intérêt patrimonial. Elles doivent disposer des services pour une nuit (hébergement, eau, électricité).

Les Haltes patrimoniales sont des étapes de courte durée disposant d'un niveau de service correct mais moins important. Les Haltes devront présenter un intérêt patrimonial, culturel ou autre. On s'y arrête par attrait touristique et pas uniquement pour les services

Distance entre la voie d'eau et les services : 1 à 2 km maximum (en fonction du dénivelé et de la qualité de la liaison) et accessible à pieds

Période d'ouverture des services : période de navigation d'avril à fin octobre.

La commission prendra en compte :

- la qualité de l'élément
- la qualité de l'entretien et le niveau de propreté
- l'harmonie dans les aménagements et les équipements
- l'adaptation de l'aménagement aux contraintes du site et à la nature de la commune (urbaine ou rurale)

Les critères sont évolutifs ceux aujourd'hui recommandés pourront à terme devenir obligatoires et ce dans un objectif de toujours améliorer la qualité d'accueil.

Les exigences du label seront adaptées pour les communes riveraines du secteur non navigué du canal de Nantes à Brest.

Il en va de même pour les communes riveraines des bassins et rigoles d'alimentation des canaux.

PATRIMOINE sur site	Distance/Descriptif/Observation				
la labellisation a une vocation touristique, il faut donc obligatoirement que le site dispose de patrimoine.s remarquable.s et/ou d'activité.s marquante.s					
Patrimoine fluvial (à prendre en compte :écluses, ports, ponts, canal, barrage, viaduc, moulin, maison éclusière, chantier naval, ...)					
Paysage/patrimoine naturel remarquable (marais, lac, vallée, bois, forêt, estuaire, phénomène de marées, panorama...)					
Autres Patrimoines (précisez si ouverts au public)					
ACTIVITES DE LOISIRS NATURE sur site	Cité fluviale	Etape fluviale	Halte fluviale	Oui/Non	Distance/Descriptif/Observation
Location de vélos					
Circuit de randonnée					
Au moins 1 activité courte durée sur l'eau					
location canoe-kayak					
location menue embarcations (barque, pédalo..)					
location petit bateau électrique ou autres					
bateau croisière					
autres activités sur l'eau					
parcours de pêche					

Loueur bateaux habitables					
Jeux extérieurs pour enfants					
Autres activités (précisez)					
ACTIVITES DE LOISIRS CULTURE/PATRIMOINE sur site	Cité fluviale	Etape fluviale	Halte fluviale	Oui/Non	Distance/Descriptif/Observation
Activités liées à la découverte du milieu fluvial (musées, visites guidées, dispositifs d'interprétation, autre ...)		Il faut un atout qui justifie l'étape : soit une activité marquante soit un patrimoine marquant	Il faut un atout qui justifie l'étape : soit une activité marquante soit un patrimoine marquant		
Autres activités (musées, écomusées, visites guidées, exposition, dispositifs d'interprétation, autres....;)					
Fêtes, festivals et animation					

SERVICES "TOURISTIQUES" sur site	Cité fluviale	Etape Fluviale	Halte fluviale	Oui/Non	Distance/Descriptif/Observation
Office de Tourisme ou bureau info tourisme					
Hébergements (préciser le type: hôtel, camping, chambre d'hôte...)					
hôtel					
chambre d'hôte					
camping					
gîte d'étape					
meublé					
autres					
Au moins 1 hébergement adapté à l'itinérance (possibilité de dormir qu'une seule nuit) et labellisé accueil vélo 1 à 2 km maximum (en fonction du dénivelé et de la qualité de la liaison)					
Parmi l'ensemble des hébergements, précisez si hébergement sur l'eau, en maison éclésièrè ou au bord de l'eau					
Restaurant 1 à 2 km maximum (en fonction du dénivelé et de la qualité de la liaison)		Pouvoir manger le soir (soit restau, soit s'acheter à manger)			
Parmi les restaurants, indiquez si l'un a vue sur la voie d'eau ou terrasse					

Café 1 à 2 km maximum (en fonction du dénivelé et de la qualité de la liaison)					
Parmi les cafés, indiquez si l'un a vue sur la voie d'eau ou terrasse					

suite SERVICES "TOURISTIQUES" sur site	Cité fluviale	Etape fluviale	Halte fluviale	Oui/Non	observations
Commerces 1 à 2 km maximum (en fonction du dénivelé et de la qualité de la liaison)					
Epicerie générale		Pouvoir manger le soir (soit restau, soit s'acheter à manger)			
Boulangerie					
Distributeur de billets					
Pharmacie					
Laverie					
Réparation vélo					
Aire de camping car (stationnement et services)					

SERVICES PRATIQUES sur site	Cité fluviale	Etape fluviale	Halte fluviale	Oui/Non	Distance/Descriptif/Observation
Signalisation pour arriver jusqu'au site					
Accès en transport en commun (train, car..)					
Parking					
Panneau d'informations sur le site (situation, distance entre sites, services disponibles...)					
Voies de cheminement sur le site : revêtement, entretien, gestion des flux de déplacement/de mobilité					
Bancs					
Tables de pique-nique non couvertes					
Tables de pique-nique couvertes					pas nécessaire dans les cités car on trouve à s'abriter - par contre à vraiment inciter dans les haltes
Poubelles					
Eau pour randonneur (pouvoir remplir une gourde)					
Sanitaires					

Douche (possibilité de prendre une douche à la capitainerie, camping..)					
Attaches vélo					
suite SERVICES PRATIQUES sur site	Cité fluviale	Etape fluviale	Halte fluviale	Oui/Non	Distance/Descriptif/Observation
Borne électrique pour recharge vélo, téléphone..					
Wi-fi					
Consignes bagages/consignes vélo					
Ponton/quai					
Borne électricité pour les bateaux					
Borne eau pour les navigants					
Mise à l'eau petite embarcation (canoë kayak ou autre)					
Cale de mise à l'eau					
Borne eaux usées					

Type de qualification et préconisations